

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 05
Votants : 20
Absents : 03

Date de la convocation :
2 juillet 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints
au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Stéphanie LAHURE,
Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE,
Grégory BORTOLATO, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Rémi PIET donne procuration à Gilbert DODOGARAY,
Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU
donne procuration à Antoine VIGNAUD, Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain
ARTIERE, Eléonore LAPORTA donne procuration à Romain RITOU

ABSENT(S) : Sylvie FRADIN, Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION N° 066 07 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – CONSEIL DES SAGES – COMPOSITION

Présentation par M. Le Maire

Considérant les délibération n° 004 02 2024 du 12 février 2024 et n° 060 06 2026 du 5 juin 2026 relatives à :

- La création d'un Conseil des Sages ;
- La validation du règlement intérieur établi en conformité avec les valeurs de la Charte des Conseils des Sages ;
- L'adhésion à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages ;
- Le renouvellement des membres ;

Suite à l'appel à candidature lancé auprès de tous les Ambésiennes et Ambésiens de plus de 55 ans, dont la date de clôture a été fixée au 22 juin 2026 ;

Considérant que le nombre maximum de membres a été fixé à 20, paritairement, soit 10 femmes et 10 hommes ;

Considérant que 11 candidatures ont été déposées, à savoir 6 femmes et 5 hommes ;

Conformément à l'article 1 du règlement intérieur stipulant que les membres doivent satisfaire aux critères suivants :

- Être âgé de plus de 55 ans,
- Résider sur la commune et être inscrit sur les listes électorales,
- Ne pas avoir de responsabilité communale,
- Être libérée de toute activité professionnelle,
- Être disponible.

Conformément à l'article 9 de la Charte du Conseil des Sages précisant que si les candidats sont trop nombreux par rapport au nombre de personnes prévues pour siéger au Conseil, le choix peut s'effectuer sur les critères suivants :

- L'ensemble du territoire local doit être représenté,
- Une approche de parité homme, femme doit être tentée,
- Une répartition des classes d'âge doit être essayée,
- Une distribution des différentes appartenances socio-professionnelles doit être recherchée,
- La motivation personnelle des candidats.

Conformément à l'article 10 de la Charte du Conseil des Sages indiquant que le choix des critères et le mode de constitution appartiennent à la seule municipalité ;

Les choix ont été effectués en tenant compte des critères énoncés ci-avant, notamment la répartition des classes d'âge et la distribution des différentes appartenances socio-professionnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APROUVE** la composition du Conseil des Sages ci-dessous :

<u>Femmes :</u> - Michèle BORTOLATO - Michelle DELUCHE - Christine FLOISSAT - Marie-Chantal MORGADO - Lucette MUZOTTE - Marie-Lou ZAMBON	<u>Hommes :</u> - Claude BONPAN - Patrick GARCIA DE LA VEGA - Jean-Michel GAUDIN - Maurice PIERRE - Jean-Marc TABU
--	--

Fait et délibéré le 8 juillet 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

Le Secrétaire de séance,
Nicolas MUZOTTE

